

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 09/29/2023 | 750075100496 | Date de la première parution: 09/29/2023 |

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Straxan

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation finale comme produit fongicide.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Mutagénéicité de la cellule germinale : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|----------------------|---------------------|------------|-----------------------|
| Metalaxyl: methyl N- | Metalaxyl: | 57837-19-1 | 1.22 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

| | | | |
|---|--|-------------|------|
| (2,6-diméthylphényl)-N-(méthoxyacétyl)-DL-alaninate | méthyl N-(2,6-diméthylphényl)-N-(méthoxyacétyl)-DL-alaninate | | |
| Difenoconazole | Difenoconazole | 119446-68-3 | 3.58 |
| Tebuconazole | Tebuconazole | 107534-96-3 | 0.44 |
| Propylèneglycol | Propylèneglycol | 57-55-6 | 4.26 |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir à l'air frais si des effets apparaissent. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison et de toxicovigilance ou un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical ou le centre antipoison. Ne pas faire boire de liquide à la personne. Ne rien donner par la bouche si la personne est inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritant léger pour les yeux
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 09/29/2023 | 750075100496 | Date de la première parution: 09/29/2023 |

- Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.
- Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 09/29/2023 | 750075100496 | Date de la première parution: 09/29/2023 |

s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter le contact avec les yeux.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|-----------------|---------|------------------------------------|---|-----------|
| Propylèneglycol | 57-55-6 | LMPT (Vapeur et aérosol) | 50 ppm 155 mg/m3 | CA ON OEL |
| | | LMPT (aérosol) | 10 mg/m3 | CA ON OEL |

Mesures d'ordre technique : Des méthodes techniques de prévention ou de contrôle de l'exposition sont préférées. Elles comprennent enceinte de traitement ou individuelle, ventilation mécanique et contrôle des conditions de traitement.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche contre les vapeurs organiques et/ou un filtre à poussière/brouillard.

Protection des mains

Remarques : Gants résistants aux produits chimiques Se laver et se sécher les mains.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes écran avec protections latérales contre les projections chimiques. S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Protection de la peau et du corps : Eviter tout contact avec la peau. Le choix des équipements de protection individuelle spécifiques tels que manches longues, lunettes de sécurité couvrantes avec protections latérales, chaussures de sécurité, bottes, tablier, ou combinaison intégrale dépendra de l'activité.

Mesures de protection : Tous les Equipements de Protection Personnels doivent être contrôlés avant l'utilisation pour s'assurer qu'ils sont compatibles avec les produits chimiques que vous manipulez.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : rouge

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

Odeur : Aucune information disponible

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 5.2

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Méthode: vase clos
Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Solubilité
Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 09/29/2023 | 750075100496 | Date de la première parution: 09/29/2023 |

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Stabilité chimique | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu. |
| Conditions à éviter | : | Inconnu. |
| Produits incompatibles | : | Aucune. |
| Produits de décomposition dangereux | : | Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Remarques: Pour un ou des produits semblables: |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | CL50 (Rat): > 2.06 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation |
| Toxicité cutanée aiguë | : | DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg |

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 (Rat): 669 mg/kg |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | Remarques: Une brève exposition aux poussières ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. Les poussières peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). CL50 (Rat): > 3.6 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 6,000 mg/kg

Difenoconazole:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Faible toxicité par ingestion.
L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

DL50 (Rat): > 1,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3,300 mg/m³
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,010 mg/kg

Tebuconazole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1,700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Propylèneglycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): 317.042 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Difenoconazole:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Tebuconazole:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Propylèneglycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Difenoconazole:

Résultat : Irritation des yeux

Propylèneglycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Difenoconazole:

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Tebuconazole:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Propylèneglycol:

Espèce : humain
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Produit:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Propylèneglycol:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénécité

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Cancérogénécité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tebuconazole:

Cancérogénécité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Propylèneglycol:

Cancérogénécité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 09/29/2023 | 750075100496 | Date de la première parution: 09/29/2023 |

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Tebuconazole:

Toxicité pour la reproduction : Susceptible d'être toxique pour la reproduction chez les humains
- Évaluation

Dans des études sur des animaux, a montré des effets portant atteinte à la reproduction.

Propylèneglycol:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.
- Évaluation
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Difenoconazole:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Tebuconazole:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Propylèneglycol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

STOT - exposition répétée

Composants:

Difenoconazole:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

Toxicité à dose répétée

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Tebuconazole:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Propylèneglycol:

Remarques : Dans quelques rares cas, une exposition excessive répétée au propylèneglycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

Toxicité par aspiration

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Difenoconazole:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Tebuconazole:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Propylèneglycol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 09/29/2023 | 750075100496 | Date de la première parution: 09/29/2023 |

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 28 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (huître américaine (Crassostrea virginica)): 4.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Les algues): 33 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
- DL50 par voie orale (Coturnix japonica (Caille japonaise)): 923 mg/kg poids corporel.
- DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 1466 mg/kg poids corporel.
- CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 10000 mg/kg par voie alimentaire.
- DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): 269.3 µg/abeille
- DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Difenoconazole:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.891 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.77 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Tebuconazole:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.4 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Algues (selenastrum capricornutum)): 3.8 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Méthode non spécifiée.

ErC50 (Lemna gibba): 0.237 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.01 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Propylèneglycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 18,340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 19,000 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 13,020 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 7 d
Type d'essai: Essai en semi-statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 09/29/2023 | 750075100496 | Date de la première parution: 09/29/2023 |

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

Persistence et dégradabilité

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Devrait se dégrader dans le sol en quelques jours ou quelques semaines.
En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Tebuconazole:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Le produit devrait être facilement biodégradable.

Propylèneglycol:

Biodégradabilité : aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 81 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 64 d
Méthode: OECD Ligne directrice 306 ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 69.000 %
Le temps d'incubation: 5 d

70.000 %
Le temps d'incubation: 10 d

86.000 %
Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 1.53 kg/kg

ThOD : 1.68 kg/kg

Photodégradation : Constante de vitesse: 1.28E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.75 (25 °C)
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Tebuconazole:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 78

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.49
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Propylèneglycol:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.09
Méthode: Estimation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.07
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Mobilité dans le sol

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 29.6 - 283.8
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol :

Tebuconazole:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Propylèneglycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: < 1
Méthode: Estimation
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

Autres effets néfastes

Composants:

Metalaxyl: methyl N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(methoxyacetyl)-DL-alaninate:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Tebuconazole:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Propylèneglycol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2023 Numéro de la FDS: 750075100496 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 09/29/2023

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Difenoconazole)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : non

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Difenoconazole)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Difenoconazole)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui(Difenoconazole)
Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Difenoconazole)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui(Difenoconazole)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 09/29/2023 | 750075100496 | Date de la première parution: 09/29/2023 |

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient des composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 34928

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

Ce produit est toxique pour:
Organismes aquatiques
les oiseaux
Petits mammifères sauvages

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Straxan

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 09/29/2023 | 750075100496 | Date de la première parution: 09/29/2023 |

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Date de révision : 09/29/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F